



Message relatif à la remise en état des anciens locaux communaux loués par La Poste

Suite au départ de notre locataire La Poste au printemps 2017, les locaux communaux sis au rez-de-chaussée du bâtiment de la Rte de Chantemerle 60 sont vides.

La régie Bulliard Immobilier SA, en charge de la gestion dudit immeuble, a proposé de louer ces locaux à Mme Maude Mauron en vue de l'ouverture d'un salon de coiffure, barbier et styliste ongulaire. Cette dernière était disposée à reprendre rapidement les locaux transformés selon le récapitulatif des travaux ci-dessous, dans les plus brefs délais, et souhaitait conclure un bail de longue durée.

Le loyer fixé pour ces surfaces est de CHF 1'800.00/mois, charges non comprises. L'augmentation de loyer de CHF 400.00 par rapport au loyer payé par La Poste représente un rendement de près de 7% sur l'investissement total. Le but étant de louer ces surfaces pour le mois d'avril 2018 déjà, la dépense nécessaire à ces travaux a été soumise, à titre de dépense imprévisible et urgente, à la Commission financière qui l'a préavisée favorablement.

Le coût de ces transformations est chiffré de la manière suivante :

Remise en état des locaux communaux sis au rez-de-chaussée du bâtiment de la Rte de Chantemerle 60		
Peinture et ouverture d'un passage		CHF 9'700.00
Remplacement de la porte par un vitrage similaire au reste et pose d'une vitrine à la place des cases postales		CHF 26'514.00
Sanitaires		CHF 6'433.00
Revêtement de sol		CHF 12'538.00
Electricité		CHF 3'670.00
Divers et imprévu		CHF 9'145.00
Honoraires de surveillance		CHF 7'000.00
TOTAL TTC		CHF 75'000.00

Les travaux prévus ne sont pas spécifiques à l'utilisation projetée et sont nécessaires pour une location de ces locaux.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande la ratification d'un crédit global de **CHF 75'000.00** pour la réaffectation des anciens locaux communaux mis antérieurement à la disposition de La Poste. Le financement de cette dépense est assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Virginie Khuu



Le Syndic



René Schneuwly